

## Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 avril 2026

### Procès-verbal

#### **1. Ouverture de l'assemblée**

La séance est ouverte à 11.05 heures sous la présidence de Monsieur Bruno Holthof, président du conseil d'administration.

#### **2. Constitution du bureau**

Le président nomme Eric Nys comme secrétaire de l'assemblée et désigne Monsieur Charles-Antoine Janssen et Monsieur Cédric van Rijckevorsel comme scrutateurs.

Le président, le secrétaire et les scrutateurs constituent le bureau.

#### **3. Vérifications par le bureau**

Le président fait rapport sur les constatations et vérifications que les membres du bureau ont effectuées en vue de la constitution de l'assemblée.

#### **Convocations**

Les avis de convocations contenant l'ordre du jour de la présente assemblée générale ont été envoyés et publiés dans les délais et selon les modalités prévues par les statuts de la Société et par les dispositions du Code des sociétés et des associations

- Sur le site internet de la Société depuis le 25 mars 2026
- Sur le portail internet GlobeNewswire depuis le 25 mars 2026
- Par courrier ou par courrier électronique, adressé le 25 mars 2026 aux actionnaires nominatifs, aux administrateurs et à M. Sébastien Jaspar, représentant du commissaire.

## **Documents mis à disposition des actionnaires**

Les documents suivants ont en outre été mis à disposition des actionnaires sur le site internet de la Société le 25 mars 2026 et ce de manière ininterrompue jusqu'à ce jour, conformément aux dispositions de l'article 7:129 du Code des sociétés et des associations:

- La convocation, comportant pour chaque point de l'ordre du jour soit une proposition de décision, soit un commentaire
- Le formulaire de procuration
- Le formulaire de participation
- Le nombre total d'actions et de droits de vote à la date de la convocation
- Le rapport annuel 2025 comprenant lui-même :
  - Les comptes annuels 2025
  - Le rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2025
  - Le rapport de rémunération pour 2025
  - Le rapport du commissaire sur les comptes annuels 2025
  - Le profil des administrateurs dont la candidature est proposée.

Les titulaires d'actions nominatives ont reçu une copie de ces documents lors de l'envoi des convocations soit par courrier électronique soit sur papier.

## **Composition de l'assemblée**

La liste des actionnaires, qui demeurera annexée au présent procès-verbal, comporte l'inscription de 994 actionnaires, présents ou représentés, propriétaires ou usufruitiers, ayant rempli les formalités d'admission à l'assemblée, et réunissant 35.036.407 actions donnant droit chacune à une voix, soit 78,71% du total des actions émises.

La liste des présences mentionne en outre Monsieur Sébastien Jaspard, le représentant du commissaire, les administrateurs présents et les porteurs de procurations.

## **Admission à l'assemblée**

Pour assister à l'assemblée générale de ce jour, les actionnaires se sont conformés aux statuts de la Société et aux dispositions du Code des sociétés et des associations.

## **Quorum - Droit de vote – Majorité**

Compte tenu du fait qu'aucun quorum n'est requis pour délibérer sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer sur les sujets portés à l'ordre du jour, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Aucun des points à l'ordre du jour ne nécessite une majorité qualifiée.

## Validité de la séance

Toutes les formalités requises en vue de la présente assemblée ayant été remplies, l'assemblée est régulièrement constituée.

## 4. Tenue de l'assemblée

### Points à l'ordre du jour

L'assemblée dispense le président de la lecture des points à l'ordre du jour de l'assemblée, lesquels sont les suivants :

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.  
*Commentaire: ce rapport comprend tous les éléments visés à l'articles 3:6 du Code des sociétés et des associations.*
2. Rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.  
*Proposition de décision: approuver le rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.*
3. Rapport du commissaire sur les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.  
*Commentaire: ce rapport est établi en application des articles 3:74 et 3:75 du Code des sociétés et des associations.*
4. Comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025 : Comptes annuels - Affectation du résultat.  
*Proposition de décision: approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025, y compris la distribution d'un dividende brut de € 1,08 par action (qui sera mis en paiement à partir du 11 mai 2026).*
5. Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.  
*Proposition de décision: donner, par vote spécial, décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.*
6. Décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.  
*Proposition de décision: donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.*
7. Conseil d'administration - Renouvellements de mandat d'administrateur - Démissions - Nominations.
  - a) *Proposition de décision: renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Eric Cornut, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2030.*
  - b) *Proposition de décision: approuver la nomination à la fonction d'administrateur de la société Corisatis SRL, représentée par Madame Cynthia Favre d'Echallens, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2030.*

c) Proposition de décision: acter que le mandat de Madame Evelyn du Monceau arrive à son terme à l'issue de la présente assemblée générale, conformément aux dispositions de la Charte de gouvernance de la société.

d) Proposition de décision: approuver la nomination à la fonction d'administrateur de la société Heygieia Consulting BV, représentée par Monsieur Stef Heylen, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2030.

e) Proposition de décision: acter la démission de Madame Carinne Brouillon en qualité d'administrateur avec effet à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2026.

f) Proposition de décision: approuver la nomination à la fonction d'administrateur de la société StratRisk Partners GmbH, représentée par Madame Carinne Brouillon, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2030.

g) Proposition de décision: confirmer que la société StratRisk Partners GmbH, représentée par Madame Carinne Brouillon, est nommée en qualité d'administrateur indépendant, celle-ci répondant aux conditions d'indépendance du Code des sociétés et des associations et du Code de gouvernance 2020. Le conseil d'administration confirme ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute l'indépendance de la société StratRisk Partners GmbH.

#### 8. Clauses de changement de contrôle reprises dans les documentations des Revolving Credit Facilities.

Conformément à l'article 7:151 du Code des sociétés et des associations, l'assemblée générale est invitée à approuver les clauses de changement de contrôle figurant dans la documentation conclues avec Belfius, BNP Paribas Fortis et KBC, lesquelles prévoient, en cas de changement de contrôle de la Société, la faculté pour ces établissements d'exiger le remboursement anticipé des sommes prêtées et/ou de suspendre les lignes de crédit accordées.

Ces clauses reflètent les dispositions standards requises par nos créanciers et/ou incluses dans la documentation juridique relative à nos opérations financières.

La Financière de Tubize a renégocié, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026, ses lignes de crédit dont le montant total (inchangé) de €350 million se répartit de la manière suivante :

- Belfius : € 150 millions
- BNPPF : € 100 millions
- KBC : € 100 millions

Les contrats avec ces 3 banques contiennent chacun une clause de changement de contrôle qui prévoit que si un changement de contrôle survient, la ligne de crédit puisse être dénoncée ou suspendue.

*a) Proposition de décision: approuver la clause des Conditions Générales d'Ouverture de Crédit de BNP Paribas Fortis SA qui confère le droit à BNP Paribas Fortis SA*

*« de suspendre ou de dénoncer, avec effet immédiat et sans mise en demeure, en tout ou en partie, et toutes ses formes d'utilisation, tant pour la partie utilisée que pour la partie non utilisée, en cas de modification substantielle de l'actionariat de la Financière de Tubize, susceptible d'avoir une influence sur la composition des organes de gestion ou sur l'appréciation globale du risque de la banque »*

*b) Proposition de décision: approuver la clause du Règlement de Crédit de Belfius Banque SA qui confère le droit à Belfius Banque SA*

*« de mettre fin ou de suspendre, en tout ou en partie, l'ouverture de crédit sans mise en demeure ni recours judiciaire préalable, et ce avec effet immédiat à la date d'expédition de la lettre de notification de la dénonciation ou la suspension, en cas de modification de l'administration de la Financière de Tubize ou si l'un des membres actifs ou solidairement responsables ou l'un des actionnaires majoritaires se retire ou décède »*

*c) Proposition de décision: approuver la clause des Conditions Générales des Crédits de KBC Bank SA qui confère le droit à KBC Bank SA*

*« de dénoncer ou de suspendre, en tout ou en partie, l'ouverture de crédit et ses formes d'utilisation, tant pour la partie utilisée que pour la partie non utilisée, sans mise en demeure ni recours judiciaire préalable, et ce avec effet immédiat à la date d'expédition (par voie digitale ou non digitale) de la lettre de notification de la dénonciation ou de la suspension en cas de modification substantielle de la structure de l'actionariat des crédités ou des droits de vote attachés aux actions, susceptible d'avoir une incidence sur la composition des organes d'administration ou sur l'appréciation globale du risque par la banque ».*

## **Examen des documents**

Le président passe ensuite à l'examen des différents documents qui ont été mis à disposition des actionnaires.

Il demande que dispense soit faite de la lecture des rapports du conseil et du commissaire ainsi que des autres documents mis à disposition des actionnaires.

Il expose les faits marquants de l'exercice 2025, les points principaux contenus dans les différents documents ainsi que les faits marquants de 2025 pour UCB.

## **Questions**

Le président rappelle que les actionnaires ont eu la possibilité, conformément aux dispositions de l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, d'adresser leurs questions par écrit à la Société au plus tard le 18 avril 2026.

Aucune question n'a été reçue par écrit.

Le président invite les actionnaires qui le souhaitent à poser des questions au sujet des rapports du conseil d'administration ou du commissaire, ou des points portés à l'ordre du jour.

## Délibérations - Votes

Le président propose à l'assemblée générale de délibérer sur les points et propositions de résolutions qui figurent à l'ordre du jour et de voter sur chacun des points à l'ordre du jour pour lesquels l'assemblée doit prendre une décision.

Les résolutions et le résultat des votes sur chacune de ces résolutions sont repris dans un tableau en annexe du présent procès-verbal.

## 5. Procès-verbal

L'ordre du jour étant épuisé, le président demande au secrétaire de finaliser le procès-verbal de la présente réunion, qui est approuvé et sera signé, ainsi que le résultat des votes et la liste des présences, dès que possible, par les membres du bureau. Il demande à l'assemblée d'en dispenser la lecture.

## 6. Levée de la séance

Le président lève la séance à 12:23.

Bruxelles, le 24 avril 2026

Bruno Holthof,  
Président

Eric Nys  
Secrétaire

Charles-Antoine Janssen  
Scrutateur

Cédric van Rijckevorsel  
Scrutateur